



Syndicat Mixte du Pays  
Beauce Val de Loire



# Guide pratique du Programme Européen LEADER RESSOURCES 41

Pays vendômois et  
Beauce val de Loire

Janvier 2011



## Avant propos

Le programme RESSOURCES 41 est l'aboutissement d'une réflexion d'une année au sein des deux Pays Vendômois et Beauce Val de Loire.

En effet, riches de leur première expérience commune du Pôle d'Excellence Rurale sur trois filières énergétiques que sont le bois, la paille et la biométhanisation ; les deux Pays ont souhaité construire ce nouveau programme en l'orientant vers le développement durable.

Grâce à la mobilisation des acteurs publics et privés (plus d'une centaine) et à la pertinence de notre dossier de candidature, la Région Centre a validé notre programme le 16 mai 2008.

La priorité ciblée retenue pour ce programme Leader 2007-2013 est « la gestion responsable des ressources ».

Le GAL Ressources 41 souhaite rendre attractif son territoire en optimisant l'usage des ressources et en expérimentant une économie et des services de proximité.

**R**esponsabiliser  
**E**xpérimenter des  
**S**tratégies  
**S**ociales en vue de l'  
**O**rganisation, de l'  
**U**rbanisation, des  
**R**essources, de la  
**C**oopération, des  
**E**nergies  
**S**outenables

## Sommaire

L'Union Européenne	P.4
La France	P.5
La stratégie locale de développement du Groupe d'Action Locale Ressources 41	P.6
La composition du Comité de Programmation Leader	P.7
Le rôle du Comité de Programmation	P.9
Le rôle de l'animatrice Leader	P.9
Le rôle du maître d'ouvrage	P.9
Les fiches-dispositif	P.10
Les six fiches-action du programme Ressources 41	P.12
La fiche de présentation	P.18
Liste des pièces à fournir	P.20
La grille d'analyse des projets LEADER	P.22

# L'Union Européenne

La programmation de développement rural 2007-2013 constitue la seconde programmation de développement rural soutenue par l'Union Européenne. Elle prend la suite de la programmation 2000-2006 qui était soutenue dans le cadre du règlement de développement rural de 1999. Elle vise à accompagner les mutations de l'espace rural et est financée par un nouvel outil, le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

L'Union Européenne a mis en œuvre, à côté de la politique agricole commune en faveur des marchés (ou 1<sup>er</sup> pilier de la PAC), une politique de développement des territoires ruraux (2<sup>ème</sup> pilier). Cette politique vise à accompagner les mutations de l'espace rural. Le développement rural procède d'une approche globale et coordonnée des territoires ruraux dans leurs diverses composantes : sociale, économique, environnementale. Il a pour objet de mieux tirer parti des complémentarités entre villes et campagnes et de valoriser les ressources spécifiques des territoires ruraux. La programmation de développement rural est coordonnée avec la politique communautaire de cohésion économique et sociale financée par les deux fonds structurels que sont le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds social européen (FSE), dont l'objectif vise à réduire les disparités socio-économiques entre régions européennes. Elle s'articule également avec la politique structurelle en faveur de la pêche financée par le Fonds européen pour la pêche (FEP).

## *Une réglementation communautaire*

Les possibilités d'aides ouvertes au titre du FEADER et les conditions de mise en œuvre sont précisées dans un ensemble de textes réglementaires communautaires.

## *Des orientations communautaires vers les programmes nationaux*

La programmation 2007-2013 de développement rural est construite en trois étapes : les orientations stratégiques communautaires, le plan stratégique national et les programmes de développement rural.

## *Les quatre axes de la programmation*

Les mesures figurant dans les programmes décrivent les possibilités concrètes d'aides ; elles s'articulent autour de quatre axes :

- Axe 1 - Amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier,
- Axe 2 - Amélioration de l'environnement et de l'espace rural,
- Axe 3 - Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale,
- Axe 4 - Une méthode de mise en œuvre.

# La France

## *Le réseau rural*

Il s'agit d'un outil complémentaire à la mise en œuvre du développement rural. Chaque État membre met en place un réseau rural destiné à regrouper les organisations et les administrations travaillant dans le domaine du développement rural. Il est centré sur les actions relevant du FEADER. Un tel réseau existera également au niveau européen, national et régional.

## *Les six programmes français de développement rural*

La France a élaboré pour la période 2007-2013 six programmes de développement rural : un pour l'hexagone hors Corse, appelé Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH), un pour la Corse et un pour chaque département d'outre-mer.

Ces programmes doivent contribuer à la mise en valeur économique, sociale et environnementale des territoires ruraux.

## Le Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH)

Il couvre l'ensemble du territoire métropolitain hors Corse. Il se compose d'un socle commun de mesures applicable dans l'ensemble des 21 régions et de volets régionaux spécifiques dont la programmation est confiée aux Préfets de Région.

Ce programme est doté de 5,7 milliards d'euros de crédits communautaires (FEADER) sur la période 2007-2013.

Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche en est l'autorité de gestion.

Le Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (ASP) assume la mission d'organisme payeur.

## Le Document Régional de Développement Rural (DRDR)

Dans chaque région, un DRDR a été élaboré avec l'ensemble des partenaires régionaux. C'est le document de référence pour la mise en œuvre des aides du développement rural en région.

Il comporte un état des lieux régional ainsi qu'une présentation de la stratégie régionale et des priorités retenues pour l'intervention du FEADER.

Le DRDR contient à la fois une description détaillée des dispositifs du volet régional et une information sur l'application en région des dispositifs du socle national.

Y figurent également des éléments sur l'organisation régionale retenue pour la mise en œuvre des aides.

# La stratégie locale de développement du Groupe d'Action Locale (GAL) Ressources 41

Une enveloppe d'1,5 million d'euros pour 6 ans de programme  
Le seuil de subventions FEADER est de 3 000€ minimum par projet

## Signification de Ressources 41

Responsabiliser Expérimenter des Stratégies Sociales en vue de l'Organisation, de l'Urbanisation, des Ressources, de la Coopération et des Energies Soutenables.

Une priorité ciblée : La gestion responsable des ressources

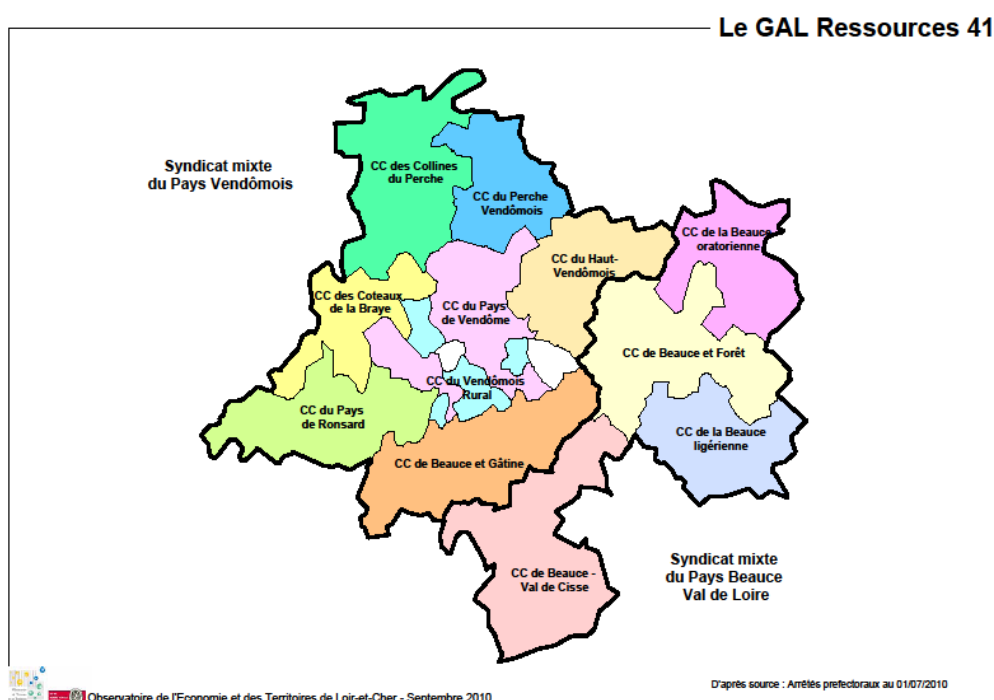
## Deux enjeux

- ✓ Optimiser l'usage des ressources
- ✓ Expérimenter une économie et des services de proximité

## Quatre axes d'intervention :

- ✓ Réduire la pression énergétique,
- ✓ Optimiser les ressources en respectant la biodiversité,
- ✓ Encourager les innovations dans les savoir-faire et les faire-savoir,
- ✓ Développer des outils et des démarches collectives de développement durable

## Périmètre du GAL Ressources 41



## Les règles de fonctionnement

- Les fonds LEADER (FEADER) sont obligatoirement calculés à la base de cofinancements publics selon la règle suivante :

**55% de fonds Leader pour 45% de fonds publics**  
**Soit 1,22€ de fonds Leader pour 1€ de fonds publics**

*La notion d'organisme de droit public est particulièrement importante dans le cadre de Leader car elle détermine notamment le type d'autofinancement ou de contreparties financières qui peuvent être considérées comme publiques. En effet, un autofinancement privé ne peut pas « appeler » de fonds Leader.*

*La notion d'organisme de droit public est définie au niveau communautaire par la directive 2004/18/CE du Parlement Européen et du Conseil du 31 mars 2004. L'article 1<sup>er</sup> alinéa 9 précise :*

*« Par organisme de droit public, on entend tout organisme qui remplit les trois conditions suivantes :*

*- Créé pour satisfaire spécifiquement des besoins d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel et commercial,*

*- Doté d'une personnalité juridique,*

*- Dont :*

- ✓ Soit l'activité est financée majoritairement par l'Etat, les collectivités territoriales ou d'autres organismes de droit public,*
- ✓ Soit la gestion est soumise à un contrôle par ces derniers,*
- ✓ Soit l'organe d'administration, de direction ou de surveillance est composé de membres dont plus de la moitié sont désignés par l'Etat, les collectivités territoriales ou d'autres organismes de droit public.<sup>1</sup>*

- Le récépissé de dépôt de dossier est le document actant l'éligibilité des dépenses. Avant cette date, toute dépense est refusée.
- Le cumul de fonds européens sur une même dépense n'est pas autorisé.
- Les maîtres d'ouvrage, considérés de « droit public », doivent présenter un plan de financement en Hors Taxe.
- La mise en paiement ne peut être déclenchée qu'à l'obtention de l'attestation de versement du ou des cofinanceurs.
- Toute opération subventionnée par les fonds Leader doit être mentionnée par la présence de publicité.
- Toute subvention de fonctionnement est inéligible à Leader ; chaque subvention doit être fléchée sur le dossier présenté.

## La procédure de vote

- Tous les dossiers sont présentés en groupe de travail ; celui-ci s'assure de la cohérence du dossier avec la priorité ciblée et les critères définis par le Comité de Programmation grâce à la grille d'analyse jointe. Un avis est émis sur chaque dossier.
- Le dossier est ensuite instruit par la Direction Départementale des Territoires (DDT) qui s'assure de sa conformité réglementaire.
- Une fois l'instruction validée, le dossier est soumis au vote du Comité de Programmation.

---

<sup>1</sup> Extrait de la circulaire DGPAAT/SDDRC/C2010-3040 (Date : 19 avril 2010)

## La composition du Comité de Programmation Leader

### Collège public (16)

Titulaire	Suppléant
<b>Maurice LEROY</b> Vice-Président du Pays Vendômois	<b>Claude BORDIER</b> Membre du Bureau du Pays Vendômois
<b>André BOISSONNET</b> Président du Pays Beauce Val de Loire	<b>Bernard DUTRAY</b> Vice-Président du Pays Beauce Val de Loire
<b>Isabelle MAINCION</b> Présidente du Pays Vendômois	<b>Anne DE BEER</b> Déléguée à la Mairie de Beauchêne
<b>Michel BOULAI</b> Communauté de Communes du Pays de Vendôme	<b>Francis HEMON</b> Communauté de Communes du Pays de Vendôme
<b>Louis FISSEAU</b> Communauté de Communes du Vendômois Rural	<b>Michel BIGUIER</b> Communauté de Communes du Vendômois Rural
<b>Guy MOYER</b> Communauté de Communes du Pays de Ronsard	<b>Jean-Pierre MOURET</b> Communauté de Communes du Pays de Ronsard
<b>Jacques GERARD</b> Communauté de Communes des Coteaux de la Bray	<b>Bernard DAUVERGNE</b> Communauté de Communes des Coteaux de la Bray
<b>Jean-Luc FERRIERE</b> Communauté de Communes des Collines du Perche	<b>Janine LARIDANS</b> Communauté de Communes des Collines du Perche
<b>Guy HERVET</b> Communauté de Communes Beauce et Gâtine	<b>Dominique DHUY</b> Communauté de Communes Beauce et Gâtine
<b>Gilbert PRE</b> Communauté de Communes du Perche Vendômois	<b>Yves BERTOUY</b> Communauté de Communes du Perche Vendômois
<b>Alain BOURGEOIS</b> Communauté de Communes du Haut Vendômois	<b>Marie-Hélène RENARD – Christelle BRAUD</b> Communauté de Communes du Haut Vendômois
<b>Marc FESNEAU</b> Communauté de Communes Beauce et Forêt	<b>Jean GAUTHIER</b> Communauté de Communes Beauce et Forêt
<b>Michel BEAUMONT</b> Communauté de Communes de la Beauce Oratorienne	<b>Gérard PLESSIS</b> Communauté de Communes de la Beauce Oratorienne
<b>Janick GERBERON</b> Communauté de Communes de la Beauce Ligérienne	<b>Patrick DEBBAUT</b> Communauté de Communes de la Beauce Ligérienne
<b>André BUISSON</b> Conseil Général	<b>Monique GIBOTTEAU</b> Conseil Général
<b>Karine GLOANEC-MAURIN</b> Conseil Régional	<b>Charles FOURNIER</b> Conseil Régional



## Collège privé (16)

Titulaire	Suppléant
Maison Botanique – <i>Etienne MONCLUS</i>	Perche Nature – <i>Vincent LAMBERT</i>
Chambre d’Agriculture <i>Benoît LONQUEU</i>	Chambre d’Agriculture <i>Jean-François DAUDIN</i>
Chambre des Métiers et de l’Artisanat <i>Pierre MAINO</i>	Chambre des Métiers et de l’Artisanat <i>Catherine FLEURY</i>
Chambre du Commerce et de l’Industrie <i>Jean-Baptiste ANGINOT</i>	Chambre du Commerce et de l’Industrie <i>Jocelyn MATHIEU</i>
Office de Tourisme du Pays de Vendôme <i>Corinne GONTIER</i>	UDOTSI <i>Mady SAULIERE</i>
SAFER – <i>Benoît AULNEAU</i>	Société Laprovol – <i>Odile DESHAYES</i>
CDPNE – <i>Pascale COPPIN</i>	ADIL/Espace Info Energie – <i>Maryline THUAULT</i>
ISMER – <i>Jean REMOUE</i>	ISMER – <i>Anne CALLIER</i>
ESAT du Clair Logis – <i>Philippe BALIN</i>	ESAT des Courtis - <i>Didier TRENTESAUX</i>
Réalisatrice – <i>Martine SAUTET</i>	Journaliste – <i>Richard ODE</i>
Télérgie - <i>Gérard BLANC</i>	Comité Départemental du Patrimoine et de l’Architecture <i>André MICHEL</i>
CAUE – <i>Emmanuel BROCHARD</i>	Observatoire de l’Economie et des Territoires <i>Lionel HENRY</i>
Association Forêt de Marchenoir <i>Antoine BRETON</i>	CUMA Bois Déchiquetage 41 <i>Jérôme AUGIS</i>
Association Bidonville <i>Alain LEBIGOT</i>	Cave Coopérative du Vendômois <i>Nicolas PARMENTIER</i>
Présidente du Conseil de Développement du Pays Vendômois – <i>Jacqueline DUMAS</i>	CESER – <i>Daniel VANDEVIVERE</i>
Président du Conseil de Développement du Pays Beauce Val de Loire – <i>Joël MARQUET</i>	ERDF/GRDF – <i>Jean-Luc GASPARINI</i>

### *Invités systématiques :*

- ETAT : Madame le Sous-Préfet, Catherine BACHELIER,
- DRAAF : Frédéric BUXERAUD,
- ADEME : Catherine GUIMARD et/ou Manuel LEGER,
- ASP : Gaëtan BUISSON et Delphine AVRAMOUGLOU,
- DDT : Cécile BRETTE et Aline BOY,
- Préfecture de Région : Bernard FRAGNEAU.

## Le rôle du Comité de Programmation

- ↪ Responsabilité du pilotage du programme
- ↪ Animation, suivi et évaluation du programme
- ↪ Sélection des dossiers (détermination des critères)
- ↪ Décision d'attribution de la subvention FEADER
- ↪ Suivi administratif, technique et financier des dossiers
- ↪ Valorisation des réalisations et diffusion des bonnes pratiques
- ↪ Communication
- ↪ Information des Pays de l'état d'avancement du programme

### RAPPELS :

- ↪ Obligation du double quorum
- ↪ Sanction possible : dégageant d'office

## Le rôle de l'animatrice Leader

- ↪ Emergence des projets
- ↪ Montage des projets et son éligibilité
- ↪ Remplissage de la fiche de présentation pour le Comité de Programmation
- ↪ Suivi et l'évaluation des projets
- ↪ Animation des groupes de travail

## Le rôle du maître d'ouvrage

- ↪ Prise de contact avec l'animatrice Leader pour examiner le projet
- ↪ Présentation son projet en groupe de travail pour échanger avec les autres participants
- ↪ Dépôt d'un dossier complet au Pays en fonction de son territoire
- ↪ Présentation de son projet au Comité de Programmation
- ↪ Respect des délais pour assurer le bon avancement du programme.

**ENSEMBLE DES FICHES  
DISPOSITIF DU PROGRAMME  
DE DEVELOPPEMENT RURAL  
HEXAGONAL VOTEES PAR LE  
GAL RESSOURCES 41**

**Chaque projet déposé au GAL doit  
s'inscrire dans une fiche dispositif (et non  
une fiche action) pour être éligible.**

## Maquette financière du GAL Ressources 41

Mesure	Dispositifs mobilisés	FEADER prévu
111 – Formation professionnelle et action d’information	111 A – Formation des actifs des secteurs agricole, sylvicole et agroalimentaire	20 000€
	111 B – Information et diffusion des connaissances scientifiques et des pratiques novatrices	20 000€
121 – Modernisation des exploitations agricoles	121 C – Dispositifs régionaux complémentaires d’aide à la modernisation	20 000€
125 – Infrastructures liées à l’évolution et à l’adaptation des secteurs agricole et forestier	125 C – Soutien à d’autres infrastructures du secteur agricole	20 000€
<i>TOTAL</i>		<i>80 000€</i>
311 – Diversification vers des activités non agricoles	311 – Diversification vers des activités non agricoles	20 000€
312 – Aide à la création et au développement des micro-entreprises	312 – Aide à la création et au développement des micro-entreprises	20 000€
313 – Promotion des activités touristiques	313 – Promotion des activités touristiques	70 000€
321 – Services de base pour l’économie et la population rurale	321 – Services de base pour l’économie et la population rurale	400 000€
323 – Conservation et mise en valeur du patrimoine rural	323 D - Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel	100 000€
	323 E - Conservation et mise en valeur du patrimoine culturel	80 000€
331 – Formation et information	331 – Formation et information	40 000€
341 – Acquisition de compétences, animation et mise en œuvre	341 A – Les stratégies locales de développement de la filière forêt-bois	130 000€
	341 B – Les stratégies locales de développement en dehors de la filière forêt-bois	110 000€
<i>TOTAL</i>		<i>970 000€</i>
421 – Coopération interterritoriale et transnationale	421 – Coopération interterritoriale et transnationale	150 000€
431 – Fonctionnement du GAL, acquisition de compétences et actions d’animation sur le territoire	431 – Fonctionnement du GAL, acquisition de compétences et actions d’animation sur le territoire	300 000€
<i>TOTAL</i>		<i>450 000€</i>
<i>TOTAL</i>		<i>1 500 000€</i>

# Les six fiches-action du programme Ressources 41

## FICHE-ACTION 1

*Titre de l'axe : Réduire la pression énergétique*

### *Objectifs opérationnels et stratégiques*

#### **Limiter les déplacements contraints :**

- *Améliorer les services de santé et de proximité* : étude de maillage, accompagnement d'établissements de projets professionnels, télémedecine : analyse de l'intérêt et des conditions de développement et aide à l'investissement démonstratif ; étude de schéma de services de proximité, aide aux investissements démonstratifs (références)
- *Encourager l'économie de proximité par les circuits courts* : études de potentiels de développement de circuits courts (produits agricoles), soutien aux nouvelles organisations et structures (AMAP ou autres formules)
- *Appuyer le travail à distance* : étude de l'intérêt potentiel, des freins et des conditions de développement, expérimentation d'initiatives de développement de télétravail (emploi partagé ou non)
- *Promouvoir les déplacements alternatifs* : étude de l'intérêt potentiel, des freins et conditions de développement, expérimentations d'initiatives de développement de mobilité alternative

#### **Améliorer la qualité des constructions :**

- *Constructions neuves publiques et/ou privées* : étude, recherche développement de matériaux (IUT)
- *Savoir-faire professionnel* : formation, acquisition de savoirs techniques (concepteurs : architectes, aménageurs) et de nouvelles technologies (chefs d'entreprises, employés et apprentis du bâtiment) et développement de nouvelles fonctions dans l'entreprise (responsable environnemental, emploi partagé), acquisition, transfert de connaissances et de références
- *Réhabilitation du bâti ancien* : acquisition de connaissances : appréciation des marchés émergents (dispositif de veille), acquisition - transfert de connaissances / références

#### **Autonomie énergétique des exploitations agricoles :**

Acquisition, développement d'outils et de mise aux normes, expériences pilotes, étude sur la connaissance et l'amélioration du bilan énergétique des pratiques culturales, études de faisabilité de projets de valorisation de biomasses / déchets dans les exploitations (méthanisation), renforcement du laboratoire d'analyse du lycée agricole d'Areines, accompagnement d'investissements valorisation biomasses / déchets dans les exploitations et études sur les conditions de mise en œuvre de pratiques culturales respectueuses (non labour, etc.)

### *Effets attendus*

- Développement et structuration de filières courtes de proximité
- Incitation à des changements de pratiques (télétravail et déplacements alternatifs)
- Prise en compte de nouveaux procédés respectueux de l'environnement

#### *Bénéficiaires visés*

- Collectivités
- Associations
- Agriculteurs et leur groupement
- Chambres Consulaires
- Privés
- Organismes de formation

#### *Dépenses éligibles*

- Investissement matériels, mise aux normes
- Aménagements de locaux
- Création de structures
- Etudes et recherches
- Animation
- Projets d'urbanisation comprenant l'éco-organisation

### *Indicateurs de réalisation*

- Nombre d'études et de recherches
- Nombre de circuits courts, de services, d'activités ou de structures novatrices de proximité créés
- Nombre de projets de déplacements alternatifs
- Nombre d'opérations de biométhanisation
- Nombre d'actions respectueuses de l'environnement
- Nombre de projets de formations et de personnes formées
- Nombre de modes d'organisation innovants

## FICHE-ACTION 2

**Titre de l'axe : Optimiser l'emploi des ressources en respectant la biodiversité**

### *Objectifs opérationnels et stratégiques*

#### **Valoriser les ressources alternatives :**

- *Structuration de filières énergétiques locales* : étude de gisements de produits, étude sur les conditions de mise en cultures (nouvelles productions), impacts, bilan carbone/ressources, études sur les projets de création/ remplacements de dispositifs énergétiques dans des bâtiments publics, études de marché sur des filières locales (définition de marchés potentiels), soutien (animation, fonctionnement) à de nouvelles structures collectives ou coopératives
- *Optimisation des ressources* (nouvelles activités, tri, déchets, réduction des emballages) : étude de faisabilité et opérations démonstratives
- *Couvert végétal, agroforesterie et cultures alternatives* : études (caractérisation des potentialités agronomiques des sols pour les productions non alimentaires), accompagnement de MAE liée aux nouvelles productions énergétiques

#### **Réguler le changement de l'utilisation des sols :**

- *Dispositif de régulation de la consommation foncière* : étude de définition d'un observatoire foncier (attendus, objectifs, etc.) comme outil d'aide à la décision, création d'outils de régulation du marché foncier (artificialisation des terres agricoles)
- *Outils d'aide à la décision* (urbanisme opérationnel et stratégique) : établissement d'un atlas paysager et d'une charte d'urbanisation durable, établissement d'un guide méthodologique d'urbanisme
- *Opérations démonstratives* : acquisition de références, recueil d'expériences, accompagnement d'opérations démonstratives – pilotes

### *Effets attendus*

- Renforcement du développement et de la concertation sur les énergies renouvelables
- Préservation de la biodiversité
- Meilleure organisation de l'étalement urbain, de l'artificialisation des sols et du maintien du potentiel agronomique des sols à long terme

#### *Bénéficiaires visés*

- Collectivités
- Agriculteurs et leur groupement
- Chambres Consulaires
- Privés
- Organismes de formation

#### *Dépenses éligibles*

- Etudes
- Création d'outils
- Plan de gestion environnemental
- Animation et opérations de démonstration

### *Indicateurs de réalisation*

- Nombre d'études
- Nombre de filières d'énergies renouvelables
- Nombre de chaudières (bois, paille)
- Nombre de projets de ressources alternatives
- Nombre d'actions respectueuses de l'environnement
- Nombre de modes d'organisation innovants
- Nombre de projets de traitement/réutilisation des déchets
- Nombre d'opérations de démonstration

## FICHE-ACTION 3

*Titre de l'axe : Encourager les innovations dans les savoir-faire et les faire-savoir*

### *Objectifs opérationnels et stratégiques*

#### **Favoriser des modes d'organisation porteurs de nouvelles activités et de lien social**

- *Détection de niches d'activité* : études sur l'identification de nouvelles niches d'activités (gestion des ressources, économie résidentielle de proximité), cycles de formation destinés aux candidats à la création d'activités nouvelles, salariés de ces secteurs
- *Soutien à l'émergence d'activités nouvelles* : étude sur les synergies possibles entre établissements et secteurs existants, soutien à l'animation du dispositif (emploi partagé, ...)
- *Intégration du développement durable dans la stratégie des entreprises* : études en vue d'améliorer les pratiques et produits des entreprises (détection de cibles, méthodes pour une stratégie d'amélioration), formation des salariés (aval des études) au développement durable
- *Organisations nouvelles* : accompagnement à la mise en place de nouvelles organisations dans les entreprises, les collectivités et les exploitations agricoles

#### **Informier et sensibiliser aux actions en faveur du développement durable**

- *Communication et promotion* : acquisition de connaissances, diffusion, alimentation sites Internet (grand public), événements, réunions publiques, éditions, lettres de pays, etc. (grand public)
- *Manifestations culturelles* : actions de diffusion auprès du grand public
- *Formation et adaptation aux nouveaux métiers* : création de nouveaux modules, analyse des conditions pour une formations à distance / par alternance (AFEV et autres organismes de formation en réseau)

### *Effets attendus*

- Mise en œuvre de mutations économiques respectueuses de l'environnement
- Incitation à favoriser une culture entrepreneuriale
- Mise en place d'une communication et d'une sensibilisation auprès du grand public et des professionnels
- Renforcement de l'attractivité du territoire

#### *Bénéficiaires visés*

- Collectivités
- Associations
- Agriculteurs et leur groupement
- Chambres Consulaires
- Privés
- Organismes de formation

#### *Dépenses éligibles*

- Etudes
- Evènements
- Animation
- Formations

### *Indicateurs de réalisation*

- Nombre d'études
- Nombre d'évènements
- Nombre de modes d'organisation innovants
- Nombre de projets de formation et de personnes formées
- Nombre de documents et d'images

## FICHE-ACTION 4

**Titre de l'axe : Développer des outils et démarches collectives de développement durable**

<i>Objectifs opérationnels et stratégiques</i>	
<p><b><u>Acquérir des outils</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Bilan Carbone et énergie</i> : études type bilan carbone / ressources / énergie appliqué à l'agriculture, études type bilan carbone / ressources / énergie appliqué aux compétences des collectivités et aux activités économiques, conception d'outils spécifiques (observatoire), étude, acquisition de connaissances, mise en place de critères (référentiel) et d'aide à la décision</li> <li>- <i>Pilote 41</i> : acquisition de nouvelles couches d'informations liées au développement durable (mobilité, santé, ressources, déchets, ...), étude des conditions d'ouverture plus grande au grand public de l'outil Pilote 41, animation liée au développement de Pilote 41 et à l'ouverture au grand public</li> <li>- <i>Capitalisation et Centre de Ressources</i> : création d'un centre de ressource (pilote 41, etc.) destiné à améliorer les pratiques, développer les pratiques d'évaluation, assurer une information large, acquisition d'outils (logiciels, etc.) partagés accessible à l'ensemble des collectivités, animation autour du centre de ressources et pour son développement et son emploi, recherche de bonnes pratiques sur le territoire européen, réalisation d'une photothèque</li> </ul> <p><b><u>Adopter des stratégies collectives</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Démarches dans l'esprit Agenda 21</i> : études de préfiguration d'agendas 21 locaux</li> <li>- <i>Adoption d'un cadre de référence</i> : inscription dans la politique régionale</li> <li>- <i>Capitalisation</i> : transferts d'expérience, échange de pratiques sur le territoire du GAL</li> <li>- <i>Participation au Réseau Rural</i></li> </ul>	
<i>Effets attendus</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise de conscience des enjeux du développement durable</li> <li>- Renforcement de l'utilisation de Pilote 41</li> <li>- Mise à disposition de l'information pour le grand public.</li> <li>- Meilleure capitalisation au travers du Centre de Ressources</li> </ul>	
<i>Bénéficiaires visés</i>	<i>Dépenses éligibles</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collectivités</li> <li>- Associations</li> <li>- Agriculteurs et leur groupement</li> <li>- Chambres Consulaires</li> <li>- Privés</li> <li>- Organismes de formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes</li> <li>- Transferts et échanges de pratiques</li> <li>- Animation</li> <li>- Création d'outils et acquisition d'informations</li> </ul>
<i>Indicateurs de réalisation</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'études</li> <li>- Nombre d'outils créés</li> <li>- Nombre d'éléments capitalisés</li> <li>- Nombre de démarches collectives</li> <li>- Nombre d'acteurs mis en réseau</li> </ul>	



## FICHE-ACTION 5

*Titre de l'axe : Animation, gestion et évaluation*

### *Objectifs opérationnels et stratégiques*

**Animation :**

- Mettre en œuvre le programme et son suivi
- Animer les travaux du GAL, du Comité de Programmation et des différents groupes de travail
- Contribuer à la réalisation d'expertises nécessaires au Pays en mobilisant notamment les compétences professionnelles des membres du Comité de Programmation et des Conseils de Développement
- Appuyer le montage des dossiers
- Développer la mobilisation locale et les relations avec l'extérieur

**Gestion :**

- Mettre en œuvre l'ensemble des actions liées au suivi et à la gestion du programme dans le respect des obligations administratives, le contrôle du service fait sur place pour tout solde de la subvention

**Evaluation :**

- Mettre en œuvre l'ensemble des actions d'évaluation au fil de l'eau

### *Effets attendus*

- Créer une dynamique autour de ce programme
- Mettre en cohérence les actions des différents partenaires
- Organiser des échanges et des réunions d'information
- Soutenir l'appropriation de la priorité ciblée par tous les acteurs
- Respecter l'ensemble de la réglementation et être garant de l'éligibilité des opérations
- Evaluer le programme au fil de l'eau pour réorienter la stratégie si nécessaire

#### *Bénéficiaires visés*

- Syndicat Mixte du Pays Vendômois et Syndicat Mixte du Pays Beauce Val de Loire
- Bureaux d'études

#### *Dépenses éligibles*

- Embauche d'un animateur pour la durée du programme
- Actions de communication
- Fonctionnement
- Utilisation du logiciel OSIRIS
- Etudes et conseils en stratégie et communication
- Actions d'évaluation

### *Indicateurs de réalisation*

- Nombre de dossiers retenus
- Nombre d'opérations de communication
- Nombre d'études et de conseils
- Nombre de maîtres d'ouvrage associés au programme
- Nombre de contrôles sans décision de déchéance
- Nombre d'outils évaluatifs mis en place
- Nombre d'outils créés pour l'évaluation et la transférabilité
- Nombre d'actions et taux de mobilisation pour l'évaluation

## FICHE-ACTION 6

*Titre de l'axe : Coopération*

### *Objectifs opérationnels et stratégiques*

#### **1- Le développement d'outils d'aide à la décision et d'actions liés au développement durable**

Partenariats pressentis avec les Pays de Loir-et-Cher et Pays Landes de Gascogne

- Partage de l'outil Pilote 41 avec d'autres territoires et enrichissement par de nouvelles couches
- Mutualisation d'expériences de documents d'urbanisme et d'actions collectives d'industriels
- Se doter de critères d'aide à l'éco-décision
- Influer sur des propositions de changements de pratiques

#### **2- L'éco-construction**

Partenariat avec un Pays de la Wallonie

- Entrer dans une démarche responsable des ressources et des économies d'énergie
- Sensibiliser les acteurs du bâtiment aux matériaux propres et à de nouveaux comportements
- Favoriser les partenariats publics/privés sur cette question
- Créer des formations adaptées

#### *Effets attendus*

- Limiter les émissions de gaz à effet de serre
- Garantir une gestion responsable des ressources
- Inventer de nouveaux modes d'organisation
- Bénéficier du transfert d'expériences

#### *Bénéficiaires visés*

- Collectivités
- Associations
- Agriculteurs et leurs groupements
- Chambres consulaires
- Privés

#### *Dépenses éligibles*

- Etudes
- Déplacements
- Restauration
- Hébergement
- Création d'outils et acquisition d'informations
- Animation

#### *Indicateurs de réalisation*

- Nombre de projets de coopération nationale
- Nombre de projets de coopération transnationale
- Nombre de projets exemplaires
- Nombre d'acteurs mis en réseau
- Nombre d'outils créés ou utilisés à la coopération

## La fiche de présentation

Rattachement à la fiche-dispositif	
Rattachement à la fiche-action	

Coordonnées du porteur de projet

Nom du projet

Description du projet

Expliquer en quoi le projet présente un caractère innovant, exemplaire, transférable ?

Objectifs poursuivis

Modalités de mise en œuvre (moyens mobilisés)

Echéancier de réalisation

Nature du projet (vocation principale)

- Animation
- Formation
- Communication

- Etudes
- Evènements
- Autres (préciser)

Aire géographique de réalisation du projet

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Communal          | <input type="checkbox"/> Intercommunal      |
| <input type="checkbox"/> Communautaire     | <input type="checkbox"/> Intercommunautaire |
| <input type="checkbox"/> Inter-Pays        | <input type="checkbox"/> Pays               |
| <input type="checkbox"/> Autres (préciser) |   |

Partenariats (de la mise en œuvre du projet)

- |  |                                    |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Financier         | <input type="checkbox"/> Technique |
| <input type="checkbox"/> Autres (préciser) |                                    |

Contribution du projet à la stratégie Leader (valeur ajoutée)

Prise en compte du développement durable dans le projet

- Projet centré sur un seul pilier :
- Projet équitable (économie/société) :
- Projet viable (économie/environnement) :
- Projet vivable (société/environnement) :
- Projet durable (société/environnement/économie) :

Quel devenir du projet après Leader ?

Indicateurs d'évaluation

Plan de financement

Avis du Comité de Programmation

# La liste des pièces à fournir

## *œ* Dépôt du dossier

Aux sièges du Syndicat Mixte du Pays Vendômois ou du Syndicat Mixte du Pays Beauce Val de Loire

Le dossier déposé doit impérativement contenir :

- L'identification précise du maître d'ouvrage,
- Les pièces communes à tous les dossiers,
- Les pièces spécifiques selon la nature du maître d'ouvrage,
- Une présentation détaillée du projet,
- Un plan de financement précis,
- La justification aux critères de sélection

Pour recevoir un accusé de réception « dossier complet » et être instruit par le Comité de Programmation.

## *œ* Liste des pièces à fournir

### ✗ Pièces communes à l'ensemble des demandeurs

- Exemple original du formulaire de demande d'aide complété et signé,
- Pièces justificatives des dépenses prévisionnelles (devis, attestations, éventuellement fiches de paie antérieures...),
- Relevé d'identité bancaire (ou copie lisible),
- Certificat d'immatriculation indiquant le n° SIRET ou n° PACAGE,
- Document ou référence permettant le rattachement à une stratégie locale de développement ou à un schéma général (des services, des activités touristiques...) visé par la structure responsable de la stratégie ou du schéma,
- Tout document permettant de justifier de la situation du demandeur au regard de la TVA,
- Tout document permettant de s'assurer que le demandeur a obtenu la participation des cofinanceurs. Si l'usager a demandé et obtenu des subventions d'autres financeurs sans utiliser le présent formulaire unique,
- En cas d'acquisition immobilière: un titre de propriété et un document justifiant le caractère onéreux si ce titre ne le spécifie pas,
- Pour les projets d'immeubles et les travaux : l'arrêté de permis de construire ou de déclaration de travaux, le plan de situation, le plan cadastral, le plan de masse des travaux.

### ✗ Pièces à fournir pour une collectivité ou un établissement public

- Délibération de l'organe compétent approuvant le projet et le plan de financement et autorisant le maire ou le président à solliciter la subvention.

### ✗ Pièces à fournir pour un groupe d'intérêt public

- L'acte d'approbation ou convention constitutive du GIP.

✘ Pièces à fournir pour une association

- Récépissé de déclaration en préfecture,
- Délibération de l'organe compétent approuvant le projet et le plan de financement.

✘ Pièces à fournir pour une société ou entreprise privée

- Preuve de l'existence légale (extrait K-bis, inscription au registre ou répertoire concerné),
- Présentation de la structure demandeuse (sur la base de documents existants : plaquette, organigramme de présentation la structure qui demande l'aide...),
- Liste des aides publiques directes et indirectes [p.e. prêts bonifiés] perçues dans les 3 années qui précèdent la signature du présent document et notamment celles reçues au titre des règlements de minimis ((CE) N° 1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 ou (CE) N° 69/2001 de la Commission du 12 janvier 2001 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides de minimis.)

✘ Pièces à fournir pour une personne physique

- En l'absence de n° SIRET ou de n° PACAGE : copie d'une pièce d'identité,
- Eléments justifiant de l'existence de l'indivision et des noms des personnes composant l'indivision (le cas échéant),
- Attestation d'affiliation à la MSA.

## Grille d'analyse des projets Leader

<i>Intitulé du projet :</i>
<i>Maître d'ouvrage et nature du projet :</i>
<i>Coût estimé du projet :</i>

### **I. La contribution à la stratégie du territoire**

#### A/ L'adéquation du projet

*Cochez la case correspondante*

- Limiter les déplacements contraints
- Améliorer la qualité et l'efficacité des constructions et de l'urbanisation
- Réduire la pression énergétique liée aux productions agricoles
- Valoriser les ressources alternatives
- Réguler l'utilisation des sols agricoles
- Favoriser des modes d'organisation porteurs de nouvelles activités et de lien social
- Informer et sensibiliser aux actions en faveur du développement durable
- Acquérir des outils appropriés
- Adopter des stratégies collectives


#### *Système de notation :*

- La note -1 signifie : ne correspond pas aux critères de sélection Leader
- La note 0 signifie : se contente de répondre au minimum aux critères de sélection Leader
- La note 1 signifie : répond en moyenne aux critères de sélection Leader
- La note 2 signifie : répond au mieux aux critères de sélection Leader

#### B/ La cohérence du projet

- Complémentarité avec d'autres projets (1)
- Concurrence avec d'autres projets (-1)
- Réflexion sur la pérennité du projet (1)

note	
note	
note	

#### C/ L'impact du projet sur le territoire

*Choisir l'une des propositions*

- Commune (-1)
- Communauté de Communes/Syndicats de tout type (0)
- Pays (1)
- Territoire du GAL (2)
- Au-delà du territoire du GAL (2)

note	
note	
note	
note	
note	

## II. Les spécificités Leader

### A/ Le caractère innovant

*Choisir l'une des propositions*

Reconduction d'une opération existante (-1)	note	<input type="text"/>
Amélioration d'une opération existante (0)	note	<input type="text"/>
Opération nouvelle sur le territoire du GAL (1)	note	<input type="text"/>
Opération nouvelle et peu répandue à l'échelle régionale (2)	note	<input type="text"/>
Opération totalement innovante (2)	note	<input type="text"/>

### B/ Le partenariat

*Choisir l'une des propositions*

Unique acteur (-1)	note	<input type="text"/>
Rapprochement de plusieurs acteurs pour l'obtention d'un financement (0)	note	<input type="text"/>
Partage de compétences pour un objectif commun (1)	note	<input type="text"/>
Partenariat structuré par des pratiques communes (2)	note	<input type="text"/>

### C/ La concertation autour du projet

*Choisir l'une des propositions*

Pas de concertation extérieure au maître d'ouvrage (-1)	note	<input type="text"/>
Présentation détaillée de l'opération en groupe de travail Leader (0)	note	<input type="text"/>
Concertation avec les partenaires financiers de l'opération (0)	note	<input type="text"/>
Concertation avec les structures similaires à l'échelle du GAL (1)	note	<input type="text"/>
Concertation forte pour de nouveaux usages liés à l'opération (2)	note	<input type="text"/>

## III. Cohérence avec la priorité ciblée : La gestion responsable des ressources

*Choisir l'une des propositions (si plusieurs concernées, choisir la plus représentative)*

Pas de cohérence avec la priorité ciblée (-1)	note	<input type="text"/>
Réponse à un des deux enjeux (optimiser l'usage des ressources et expérimenter des services et une économie de proximité) (0)	note	<input type="text"/>
Réponse aux deux enjeux (1)	note	<input type="text"/>

## III. La prise en compte du développement durable dans le projet

*Choisir l'une des propositions (caractère prédominant de l'opération)*

Opération centrée sur un seul pilier (-1)	note	<input type="text"/>
Opération équitable (économie/société) (0)	note	<input type="text"/>
Opération viable (économie/environnement) (0)	note	<input type="text"/>
Opération vivable (société/environnement) (0)	note	<input type="text"/>
Opération durable (société/environnement/économie) (1)	note	<input type="text"/>

### **Conclusion à débattre**

Bénéfice du projet pour le maître d'ouvrage, le public cible, le territoire et la population ?

Effets réels de l'aide ? (Neutre, aubaine, amélioration, décisive,...)

La ressource est-elle facilement identifiable ?



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter :

Adeline ASSERIN  
[smpvleader@pays-vendomois.org](mailto:smpvleader@pays-vendomois.org)  
Portable: 06.81.61.27.31.

Syndicat Mixte du Pays Vendômois  
(Structure porteuse du GAL Ressources 41)  
2 Avenue des Cités Unies d'Europe  
41100 VENDÔME  
Tél./Fax : 02.54.89.41.19.

Syndicat Mixte du Pays Beauce Val de Loire  
10 Rue des Ecoles  
41190 LANDES-LE-GAULOIS  
Tél. :  
02.54.33.12.01.